



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN  
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »  
Art. 78 et 83 loi du 24/07/66  
Art. 62 décret du 23/03/67**

Je soussigné(e) Camille MARTY agissant en qualité de CONSEILLER DE CLIENTELE PROFESSIONNEL

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE , ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de 1500 € a été versée à un compte bloqué 23131129351

Pour la société en formation SAS 2A MOBILITE.

A l'agence de CENON.

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
M MEYER HENRI PHILIPPE	1500€

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Artigues-Près-Bordeaux

le 28/12/2023

*Signature,*

 **CRÉDIT AGRICOLE  
D'AQUITAINE**  
Espace PRO Bordeaux Rive Droite  
3 Av. du Moulin - 33370 ARTIGUES PRÈS BORDEAUX  
Tél. 05 56 33 29 01  
probp.bordeauxrivedroite@ca-aquitaine.fr